



Réunion ordinaire

Le 23 octobre 2007

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE CENTRE-NORD**

**23 Octobre 2007  
À 20H15**

---

**PRÉSENCES :**

Josée Devaney, Présidente  
Claude Duret, Vice-président

Paul Dumont, Conseiller  
Denis Vincent, Conseiller (à partir de 20h50)  
Martin Blanchet, Conseiller

Henri Lemire, Directeur général  
Robert Nantel, Secrétaire-trésorier

---

ORDRE DU JOUR

016-07-08 Claude Duret propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout d'un item 5.6, candidature à la FCSFA; d'un item 5.7, SAAIRCY.

ADOPTÉE

ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL(AUX)

017-07-08 Paul Dumont propose l'adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 septembre 2007.

ADOPTÉE

ÉLECTIONS D'OCTOBRE 2007

018-07-08 Martin Blanchet propose que le Conseil demande à la Fédération de faire une étude pour envisager de demander l'élargissement de l'électorat pour l'élection des conseillers des conseils scolaires francophones.

ADOPTÉE



†

## Réunion ordinaire

Le 23 octobre 2007

### RÉUNION À HUIS-CLOS

019-07-08 Paul Dumont propose, à 20h35, que le Conseil se retire en réunion à huis-clos.  
ADOPTÉE

020-07-08 Paul Dumont propose, à 21h25, que le conseil termine sa réunion à huis-clos.  
ADOPTÉE

### PROJET CAPITAUX

021-07-08 Claude Duret propose que le Conseil mandate l'administration, en raison du fait que l'école La Prairie n'offre pas des programmes d'instruction de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années de qualité véritablement égale aux programmes offerts par les écoles de langue anglaise de la région desservie par l'école La Prairie et en raison du fait que l'école la Prairie, n'offre pas de cours aux niveaux 10-11-12, de faire le travail requis pour permettre au Conseil d'installer dès que possible des salles de classes mobiles à l'école La Prairie.  
ADOPTÉE

022-07-08 Claude Duret propose que le Conseil mandate l'administration, en raison des besoins pédagogiques, linguistiques et culturels identifiées par les employés du conseil et à la lumière de la forte croissance des effectifs de l'école La Prairie, de faire le travail requis pour permettre au Conseil de revendiquer une école M à 12<sup>e</sup> comprenant des sections distinctes pour les groupes M à 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> et permettant au Conseil d'offrir des programmes d'instruction M à 12<sup>e</sup> dont la qualité est véritablement égale aux programmes d'instruction offerts par les écoles de langues anglaise de la région desservie par l'école La Prairie.  
ADOPTÉE

023-07-08 Martin Blanchet propose que le Conseil mandate l'administration, en raison du fait qu'aucune instruction en langue française n'est offerte aux niveaux 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> à Saint-Albert et à Legal, et que les installations pour l'instruction en langue française aux niveaux 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année offerte à l'école Citadelle (Legal) et à l'école La Mission (Saint-Albert) ne sont pas de qualité véritablement égales aux installations d'instructin existantes dans les école de la langue anglaise desservant ces régions, de faire le travail requis pour permettre au Conseil d'ouvrir dès que possible une école temporaire 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année greffée au centre sportif Servus à Saint-Albert.  
ADOPTÉE



†

## Réunion ordinaire

Le 23 octobre 2007

024-07-08 Martin Blanchet propose que le Conseil mandate l'administration, en raison du fait qu'aucune instruction en langue française n'est offerte aux niveaux 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> à Saint-Albert et à Legal, que les installations pour l'instruction en langue française aux niveaux 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> offerte à l'école Citadelle (Legal) et à l'école La Mission (Saint-Albert) n'est pas de qualité véritablement égale aux installations d'instruction existantes pour les écoles de langue anglaise desservant ces régions, et en raison du fait qu'une école temporaire 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année greffée au centre sportif Servus ne permettrait pas non plus au Conseil d'avoir des installations d'instruction en langue française aux niveaux 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année de qualité véritablement égale aux installations d'instruction existantes par les écoles de langue anglaise desservant les régions de Saint-Albert, Legal et Edmonton, de faire le travail requis pour permettre au Conseil d'ouvrir dès que possible une école permanente 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année située sur le site Kingswood à Saint-Albert.

ADOPTÉE

### NOM D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

025-07-08 Paul Dumont propose que le Conseil élabore des critères et une démarche pour trouver un nom officiel lors de l'ouverture d'une nouvelle école .

ADOPTÉE

### PROLONGEMENT DE LA RÉUNION

026-07-08 Claude Duret propose que le Conseil prolonge sa réunion jusqu'à 23h00.

ADOPTÉE

### RÉUNION À HUIS-CLOS

027-07-08 Martin Blanchet propose, à 22h30, que le Conseil se réunisse à huis-clos pour discuter un cas légal.

ADOPTÉE

028-07-08 Martin Blanchet propose, à 22h40, que le Conseil termine sa réunion à huis-clos.

ADOPTÉE



†

**Réunion ordinaire**

**Le 23 octobre 2007**

ALBERTA CATHOLIC SCHOOL TRUSTEES' ASSOCIATION

- 029-07-08 Martin Blanchet propose que le Conseil autorise le paiement de \$2,219.10 à ACSTA. ADOPTÉE
- 030-07-08 Paul Dumont propose que le Conseil supporte l'adoption du budget proposé par ACSTA. ADOPTÉE
- 031-07-08 Claude Duret propose que le Conseil supporte la proposition d'élimination du poste de « past president » au conseil d'administration de ACSTA. ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

- 032-07-08 Claude Duret propose la levée de la réunion à 23h00. ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

S:\DATA\WINWORD\REUNCONSEIL\PV\2007-2008\pv071023(catholique).doc